



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

*M. Philippe OURLIAC, Ingénieur d'Etudes contractuel, Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE)*

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 900011 – Direction TICE,

La présente délégation prend effet au 12 juin 2012.

Fait à Toulouse,  
Le 13 juin 2012

Le délégataire,

Philippe OURLIAC

Le Président,

Bruno SIRE

